

Le Médiateur du Cinéma

04 DEC. 2013

Monsieur le Président
de la Commission Nationale
D'Équipement Cinématographique
Centre National de la Cinématographie
Mission de la Diffusion
32, rue Galilée
75016 PARIS

Monsieur le Président,

En vertu des dispositions de l'article L. 752-17 du code de commerce, j'ai l'honneur d'exercer un recours auprès de la commission nationale d'aménagement commercial siégeant en matière cinématographique à l'encontre des décisions prises le 22 octobre 2013 (reçue à la médiation du cinéma le 4 novembre 2013) par la commission départementale d'aménagement commercial du Val d'Oise qui a autorisé d'une part la S.A KINEPOLIS IMMO THIONVILLE à créer un établissement cinématographique de 8 salles et de 1099 fauteuils à Cormeilles-en-Parisis à l'enseigne « KINEPOLIS » et d'autre part, la SARL FORUM INTERNATIONAL à créer un établissement cinématographique de 8 salles et 2425 fauteuils à Montigny-lès-Cormeilles à l'enseigne « MEGARAMA ».

Pour rappel, deux autres projets de complexes cinématographiques de 12 salles à Cormeilles-en-Parisis et Franconville avaient été refusés en CDAC en février et mars 2012 en raison notamment du manque de garanties suffisantes pour la pérennité des cinémas A&E déjà exploités dans le secteur. Pour le projet de Cormeilles-en-Parisis, la décision était motivée par le risque de déséquilibre géographique dans la répartition de l'offre engendré par la taille du projet dans une zone déjà bien équipée et le risque de fragilisation des petites et moyennes salles qui proposent de nombreuses actions culturelles et l'absence de concertation entre les projets de multiplexes déposés sur les zones voisines.

En juin 2012, la décision de refus était confirmée par la CNAC qui indiquait que l'offre généraliste était déjà bien assurée dans la zone d'influence, qu'un certain nombre de multiplexes y étaient déjà présents et que les projets, dont les ZIC sont partiellement communes, pouvaient remettre en cause les

équilibres existants entre les différentes formes d'exploitation présentes dans leur zone sans contribuer à améliorer la diversité de l'offre cinématographique. Or, si le nouveau projet de Cormeilles en Parisis a bien été réduit en termes de fauteuils et d'écrans, le nombre d'écrans prévu aujourd'hui à Montigny les Cormeilles dépasse celui qui avait été refusé à Franconville et est susceptible de produire les mêmes effets, c'est-à-dire une baisse de fréquentation des cinémas indépendants de la zone et un accès rendu plus difficile aux films art et essai porteurs dans les cinémas classés A&E existants, dont l'équilibre économique dépend.

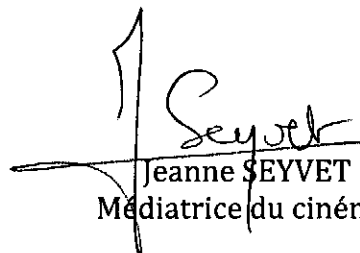
Cette situation risquerait notamment d'entraîner une diminution de l'ordre de 25% des entrées de l'exploitation existante à Sartrouville, l'ABC (établissement de 3 salles et 619 places) qui menacerait aussi sa pérennité alors même que ce cinéma a investi dans une rénovation conséquente, mais aussi dans une moindre mesure ceux de Maisons-Laffitte, d'Argenteuil, de Bezons, de Montigny les Cormeilles et de Franconville.

La part de marché de la grande exploitation passerait dans ces zones d'une part absente ou minime à un taux de 42 à 45%, qui pourrait atteindre 52% si le projet de Taverny était autorisé. Ce risque de fragilisation des petites et moyennes exploitations cinématographiques est d'ailleurs reconnu par la CDAC du Val-D'oise qui en tient compte dans ses considérants.

La réalisation des deux projets pourrait affecter par ailleurs la fréquentation de chacun des deux établissements et une concertation portant sur l'ensemble des projets de création et d'extension de la zone paraît indispensable.

Pour l'ensemble de ces raisons, il m'apparaît nécessaire que ces deux projets soient réexaminés ensemble par la Commission Nationale d'Équipement Cinématographique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.



Jeanne SEYVET
Médiatrice du cinéma

Monsieur le Président
Commission nationale d'aménagement commercial
Centre national de la Cinématographie
Mission de la diffusion
32, rue de Galilée
75016 PARIS